

MOTION

1

Evaluation de la réforme des aides financières de l'Etat pour études supérieures

Dépôt :
 Claude ADAM,
 au nom des groupes parlementaires DP, LSAP et déi gréng
 Luxembourg, le 10 juillet 2014

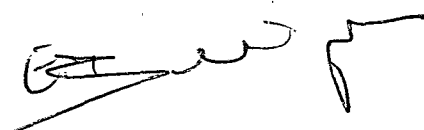
La Chambre des Député-e-s,

- Rappelant que dans sa motion votée le 13 juillet 2010, à l'occasion de l'adoption de la réforme de juillet 2010, elle avait invité le Ministre de l'époque à procéder à une évaluation des effets de la réforme au bout de 12 mois ;
- Notant que cette évaluation n'a été réalisée que de manière rapide et sommaire dans la réunion du Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace du 11 juin 2012 ;
- Estimant que la réforme actuelle des aides financières de l'Etat pour études supérieures, tout comme les réformes et adaptations antérieures, souffre toujours d'un certain manque de données et de statistiques fiables par rapport aux nombreuses implications des modifications proposées ;
- Considérant que la récente étude lancée par le comité d'action des étudiants en coopération avec le Centre Information Jeunes fournit certaines indications utiles sur les coûts de vie et d'étude des étudiants ;
- Considérant que le nouveau montant maximal d'aide financière auquel peut prétendre l'étudiant-e monte désormais à 18.700 EUR et qu'une partie importante peut être attribuée en tant que prêt ;
- Rappelant que vu le large choix des domaines, des lieux d'études et des régimes linguistiques qui sont ouverts aux étudiant-e-s luxembourgeois, une orientation efficace s'avère particulièrement complexe et devra être analysée et adaptée aux besoins actuels ;

Invite le Gouvernement

- à présenter un premier bilan du nouveau système d'aides financières pour études supérieures après un an et une évaluation détaillée deux ans après la mise en application de la réforme ;
- à étudier la mise en place d'un Observatoire de la vie estudiantine ayant notamment pour mission le suivi de la situation socio-économique des étudiant-e-s afin d'assurer la disponibilité de données statistiques fiables et régulières ;
- à analyser la création d'un organe officiel de représentation nationale des étudiants ;
- à se donner les moyens nécessaires pour accomplir ces missions.

Eugène BERGER



Taina BOFFERDING



Claude ADAM

